

PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN
PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Limoges, le 27 AOUT 1993

Bureau de l'Urbanisme
et de l'Environnement

Arrêté n° 93 - DRCL 1 - N° 222 bis

ARRETE

Autorisant au bénéfice de la Société GOLBERY S.A.
le changement d'exploitation de la carrière à ciel ouvert du Pont
de Lannaud, commune de LA CROIX SUR GARTEMPE

Le Préfet de la région Limousin
Préfet de la Haute-Vienne

Vu le Code Minier, et notamment son article 106 et la loi n°70-1
du 2 janvier 1970 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979, relatif aux
autorisations de mise en exploitation des carrières, à leur
renouvellement, à leur retrait, et aux renonciations à celles-ci,
et notamment son article 28 ;

Vu la demande présentée le 15 mars 1993 par M. Robert FONTEIX
agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la
société GOLBERY S.A. sollicitant le transfert au nom de sa Société
de l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière du
Pont de Lannaud, commune de LA CROIX SUR GARTEMPE :

- accordée par arrêté préfectoral initial du 11 septembre 1973 à
M. TEXIER Robert, puis transférée sans novation à la Société
Routière COLAS S.A. par arrêté préfectoral en date du 22 février
1980 puis transférée sans novation à la société des Carrières du
Pont de Lannaud par arrêté préfectoral en date du 16 mai 1980
- et dont l'extension a été autorisée à la Société des Carrières
du Pont de Lannaud par arrêté préfectoral du 22 février 1983
complété par celui du 26 mai 1983, puis transférée sans novation à
la Société des Carrières du Massif-Central par arrêté préfectoral
du 27 janvier 1984.

Vu le rapport en date du 17 juin 1993 de l'Ingénieur
Subdivisionnaire de la Haute-Vienne ;

Vu les avis de MM. les Maires de LA CROIX SUR GARTEMPE et PEYRAT
DE BELLAC ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Haute-Vienne,

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARRETE

Article 1er. -

Le bénéfice de l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière du Pont de Lannaud, commune de LA CROIX SUR GARTEMPE, - accordée initialement à M. Robert TEXIER par arrêté préfectoral du 11 septembre 1973, puis transférée sans novation par arrêté préfectoral en date du 22 février 1980 à la Société Routière COLAS S.A. puis transférée sans novation à la Société des Carrières du Pont de Lannaud dont le siège social est à PEYRAT DE BELLAC, par arrêté préfectoral du 16 mai 1980

- dont l'extension a été autorisée à la Société des Carrières du Pont de Lannaud par arrêté préfectoral du 22 février 1983 complété par celui du 26 mai 1983 puis transférée sans novation à la Société des Carrières du Massif-Central par arrêté préfectoral du 27 janvier 1984

est transférée sans novation à la Société GOLBERY S.A. dont le siège social est à 23380 AJAIN.

ARTICLE 2.-

Les prescriptions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1973, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 22 février 1983, 1 de l'arrêté préfectoral du 26 mai 1983 sont intégralement applicables à la Société GOLBERY S.A.

ARTICLE 3. -

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs du département. Un extrait en sera publié, aux frais du pétitionnaire, dans un journal régional ou local diffusé dans tout le département et affiché par les soins du maire de LA CROIX SUR GARTEMPE.

Article 4. -

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne et M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Limousin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous Préfet de BELLAC
- M. le Maire de LA CROIX SUR GARTEMPE
- M. Le Maire de PEYRAT DE BELLAC
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement à LIMOGES

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture à LIMOGES
- M. l'Architecte Départemental des Bâtiments de France à LIMOGES
- M. le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement du Limousin
- M. l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines de la Haute-Vienne,
Z.I. Nord - 37, rue Henri Giffard - 87280 LIMOGES.

Pour ampliation

L'Attaché, Chef de Bureau délégué



N. Rudeau

le Préfet,

Pour le Préfet
le Secrétaire Général,

Jean-Pierre MAURICE